

<b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
-----------------------------------------------------------

L'an deux mille neuf, le 30 avril à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 23 avril 2009.

Présents : Mesdames DEFOSSE, DE RANCÉ & VERBEKE, Messieurs DUBAC, HENGL, PEYRE, VICENTE et TOURNAY.

Absent : Monsieur FERRARO.

Excusée : Madame BARTHELEMY.

Secrétaire de séance : Madame DE RANCÉ.

\*\*\*

*En préambule, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 mars 2009 et le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour de la présente séance :*

*A. Accueil d'un enfant d'ISSUS dans une des crèches du SICCA ;*

*B. Tarif de la cantine scolaire et tarif de location de la salle des fêtes ;*

*C. Mise à disposition de la salle des fêtes pour le club de football de VENERQUE;*

*D. Indemnité de gardiennage de l'église pour 2009 ;*

*E. Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVOS, SIVURS...);*

*F. Questions diverses.*

\*\*\*

**A. Accueil d'un enfant d'ISSUS dans une des crèches du SICCA :**

Le Maire fait part aux élus du courrier reçu en mairie de la part de Monsieur et Madame GILBERT domiciliés au lotissement du Brouguet. Monsieur et Madame GILBERT souhaitent placer leur second enfant dans une des crèches du SICCA (Syndicat Intercommunal des Coteaux du Canton de CASTANET) et ils sollicitent donc le conseil municipal pour qu'une convention d'accueil soit signée entre la commune d'ISSUS et le SICCA.

Le Maire explique qu'il a saisi le SICCA pour savoir si une des crèches du syndicat pourrait accueillir cet enfant et dans quelles conditions financières mais il précise qu'il n'a pas obtenu la réponse du SICCA à ce jour.

Le conseil municipal décide d'attendre cette réponse avant de statuer sur la demande de Monsieur et Madame GILBERT ; les représentants de la commune au SIVOS des Portes du Lauragais sont chargés de se renseigner sur le coût de l'accueil d'un enfant dans les crèches du SIVOS.

**B. Tarif de la cantine scolaire et tarif de location de la salle des fêtes :**

**Cantine scolaire** : le Maire rappelle que le SIVURS a augmenté le prix des repas qu'il fournit à la cantine d'ISSUS depuis le 1<sup>er</sup> février 2009.

Depuis cette date, la commune paye 3.10 Euro pour chaque repas enfant et 4.50 Euro pour chaque repas adulte alors que la fourniture de ces repas aux bénéficiaires est facturée respectivement 3.00 Euro et 4.30 Euro.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les prix des repas servis à la cantine d'ISSUS seront les suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

- 3.10 Euro pour chaque repas enfant ;
- 4.50 Euro pour chaque repas adulte (éventuellement servi au personnel ou aux enseignants).

**Salle des fêtes :** suivant la proposition du Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, que les tarifs de location de la salle des fêtes d'ISSUS sont fixés comme suit à compter du 01/11/2009 :

Pour les locataires qui habitent à ISSUS :

- le prix à payer pour la location de la salle des fêtes d'ISSUS est fixé à 80 Euro,
- le montant de la caution à verser pour cette location est fixé à 80 Euro.

Pour les locataires qui n'habitent pas à ISSUS :

- le prix à payer pour la location de la salle des fêtes d'ISSUS est fixé à 350 Euro,
- le montant de la caution à verser pour cette location est fixé à 800 Euro.

#### **C. Mise à disposition de la salle des fêtes pour le club de football de VENERQUE :**

Le Maire indique que la salle des fêtes d'ISSUS a été mise à la disposition du club de football de VENERQUE le 21 mars 2009.

Il indique qu'il a été saisi par cette association afin que cette mise à disposition soit faite à titre gracieux.

Il précise que, même si de nombreux enfants d'ISSUS sont membres de ce club de football, il ne souhaite pas que cette mise à disposition soit faite à titre gratuit.

Suivant la proposition du Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à titre exceptionnel, que le prix à payer par le club de football de VENERQUE pour la location de la salle des fêtes d'ISSUS en date du 21 mars 2009 est de 77 Euro.

#### **D. Indemnité de gardiennage de l'église pour 2009 :**

Suivant la proposition du Maire, après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- une indemnité de gardiennage de l'église sera versée au curé de la paroisse pour l'année 2009,
- cette indemnité sera de 115.00 Euro.

#### **E. Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI :**

**Au Sicoval :**

- débat sur le prolongement du métro jusqu'à LABEGE : la communauté d'agglomération constituée autour de LABEGE Innopole reproche au nouveau maire de Toulouse de vouloir lui

retirer son métro. La prolongation de la ligne B vers LABEGE était pourtant inscrite depuis 2006 parmi les priorités de Tisséo, le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération,

- lors du conseil de communauté du 20 avril 2009, débat sur la réalisation du réseau de chaleur bois du lotissement En Turet à AYGUESVIVES et plus généralement sur la volonté du SICOVAL de prendre la compétence « production et vente de chaleur ».

## **F. Questions diverses :**

Projet de construction de l'école maternelle :

- comme le garage situé à coté de la mairie doit être détruit et que Monsieur LAGARDE a indiqué que « Le Chai » est à vendre, le conseil municipal donne son accord de principe pour l'achat de cet immeuble (prix de vente 65000 Euro) et charge le Maire de demander au Département une subvention pour financer l'acquisition de ce bien et les travaux de réparation de sa toiture ;

- le début des travaux de construction est fixé au 1<sup>er</sup> octobre 2009, le déplacement du bâtiment préfabriqué est prévu pour la fin du mois d'octobre 2009, la durée des travaux sera de 8 mois.

Numérotation des maisons :

Le projet est prêt ; un courrier sera prochainement adressé à chaque propriétaire immobilier pour l'informer du numéro de maison qui lui a été attribué et pour savoir s'il veut que la commune lui fournisse la plaque numérotée correspondante.

Préparation des élections :

Chaque élu a fait part en séance de ses disponibilités pour la composition du bureau de vote des élections européennes du 07 juin 2009.

*Séance levée à 19h45 ; prochain conseil municipal le 02 juillet 2009 à 18h30.*